



NOTIONS D'URBANISME

A partir de 390€ nets de taxes.

100% classe virtuelle
Mix Learning
100% présentiel

Public visé : Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statuaire Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d...

Prérequis : Aucun prérequis nécessaires

Accessibilité aux personnes handicapées
Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

98%

DE TAUX DE
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS
DISPONIBLES

Objectifs

- Appréhender les évolutions de l'urbanisme et notamment de la loi Elan
- Appliquer les règles urbanistiques à la vente immobilière

Les + de la formation

- Formation pratique adaptée aux besoins des agences immobilières
- Formateur consultant expérimenté, juriste de formation
- Exercices pratiques autour de l'étude de PLIE





NOTIONS D'URBANISME

Contenu de la formation

Formation relevant de la loi ALUR permettant la délivrance de la carte professionnelle. Cette formation adossée à la certification "Commercialisation, vente et locations de biens immobiliers" permet de mobiliser le CPF (nous consulter).

1. L'URBANISME, C'EST QUOI ?

Les documents d'urbanisme

- Le Plan Local d'Urbanisme et les zones constructibles
- La carte communale
- Le règlement National d'Urbanisme (R.N.U)
- Les servitudes publiques

Les autorisations d'urbanisme

- Certificat d'urbanisme informatif et pré-opérationnel
- Le permis de construire
- La déclaration préalable
- Le permis de démolir

2. L'URBANISME AU PROFIT DE L'IMMOBILIER

- Les divisions parcellaires : permis d'aménager et déclaration préalable
- Le lotissement et ses documents





NOTIONS D'URBANISME

Contenu de la formation

3. LE CONTENTIEUX DE L'URBANISME

- Voies de recours et délais

4. LA FISCALITE LIEE AUX AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE

- La taxe d'aménagement
- La redevance archéologique préventive

5. LOI ELAN ET URBANISME

- Mieux construire et moins cher
- Limitation des recours abusifs

La formation continue des agents immobiliers ou autres professionnels relevant de la loi Hoguet a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.

L'obligation de formation s'impose pour les titulaires des cartes professionnelles ainsi que pour l'ensemble des collaborateurs, salariés ou non, titulaires d'une attestation d'habilitation.

À chaque renouvellement de cartes, par périodes triennales, il faudra justifier, par attestation, de 42 heures de formation.





NOTIONS D'URBANISME

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

- Apport de connaissance
- Pédagogie active favorisant le partage d'expériences
- Étude de cas, mise en situation
- Remise d'un support pédagogique

Résultats attendus

A l'issue de la formation, chaque participant sera capable de :

- Identifier les conditions d'occupation du sol et de l'espace
- Lister les autorisations d'urbanisme nécessaires
- Connaître le contentieux de l'urbanisme
- Informer sur la fiscalité liée aux opérations de constructions
- Appréhender l'impact de la loi Alur en matière d'urbanisme
- Sensibiliser à la loi Elan

Modalités d'évaluation

- Evaluation formative tout au long de la formation
- QCM
- Questionnaire de satisfaction de fin de formation

Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

- Une équipe d'intervenants experts dans le domaine immobilier

Modalités et délai d'accès

- Aucun prérequis nécessaires

